

**AVANT-PROPOS**

En vertu de l'article 49 de la Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé, il est obligatoire pour les exploitants de sites industriels et/ou centres de transbordement de remplir le Rapport de trafic pour les activités réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre <sup>(1)</sup> inclusivement et de le transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable. Les renseignements fournis seront utilisés exclusivement à des fins statistiques. Aucune donnée confidentielle sur une entreprise ne sera publiée par le Ministère.

**A. RENSEIGNEMENTS SUR L'IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE**

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :

Site industriel

Centre de transbordement

Nom exact de l'entreprise :

Adresse :

Ville ou municipalité :

Code postal :

Téléphone :

Poste :

Téléphone en cas d'urgence ferroviaire :

Poste :

Adresse de correspondance si différente :

Adresse :

Ville ou municipalité :

Code postal :

Téléphone :

Poste :

**B. PERSONNES-RESSOURCES (NOM COMPLET)**

Nom du dirigeant principal ou de la dirigeante principale :

Titre :

Téléphone :

Poste :

Cellulaire :

Courriel :

Nom du ou de la responsable de la sécurité ferroviaire :

Téléphone :

Poste :

Cellulaire :

Courriel :

Nom du ou de la responsable du Rapport de trafic :

Téléphone :

Poste :

Cellulaire :

Courriel :

**C. RÉSEAU FERROVIAIRE EN EXPLOITATION**

Description de vos activités :

Indiquer la longueur totale des voies ferroviaires sur le site :

kilomètres

milles

**D. PARAMÈTRES D'EXPLOITATION**

Tonnes expédiées

tonnes

Tonnes arrivées

tonnes

Nombre moyen de trains par semaine :

Nombre moyen de wagons par train :





## MODALITÉS DE TRANSMISSION DU DOCUMENT

Veillez faire parvenir votre Rapport de trafic dûment signé, en format PDF, par courriel : [dtf.rapportdetrafic@transports.gouv.qc.ca](mailto:dtf.rapportdetrafic@transports.gouv.qc.ca), AVANT LE 30 MARS de l'année en cours.

Le fichier devra être identifié de la façon suivante : Année de référence – nom de l'entreprise.pdf. (Exemple : 2020 – MTMD.pdf)

### Notes :

<sup>(1)</sup> Veuillez saisir l'année de référence pour le Rapport de trafic.

<sup>(2)</sup> Le numéro UN associé à la matière dangereuse doit obligatoirement être inscrit.

<sup>(3)</sup> Ne pas oublier de retranscrire les totaux à la page 2.